

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 123 — MAI 1989

Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} avril 1989

- la durée hebdomadaire effective du travail est en hausse saisonnière par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 39,00 heures pour l'ensemble des salariés, à 39,15 heures pour les ouvriers et à 38,85 heures pour les employés;
- l'indice des effectifs salariés, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur, montre pour l'ensemble des secteurs marchands non agricoles une progression de 0,4% au cours du premier trimestre 1989. Sur les douze derniers mois, les effectifs ont augmenté de 1,5%;
- le taux de salaire horaire ouvrier progresse de 1,3% au cours du premier trimestre 1989. Ceci porte l'augmentation depuis avril 1988 à 3,9%.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de Avril à Avril
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1985	+1,4	+1,5	+1,4	+1,0	
	1986	+0,9	+1,0	+0,7	+0,6	85 à 86 = +4,8
	1987	+1,0	+0,8	+0,8	+0,8	86 à 87 = +3,4
	1988	+0,8	+0,9	+0,8	+0,9	87 à 88 = +3,3
	1989	+1,3 p				88 à 89 = +3,9 p
SMIC	1985	+2,2	+4,6	0,0	0,0	
	1986	0,0	+3,4	0,0	0,0	85 à 86 = +4,6
	1987	+2,4	+1,0	0,0	0,0	86 à 87 = +5,9
	1988	0,0	+3,3	0,0	0,0	87 à 88 = +1,0
	1989	+2,1				88 à 89 = +5,5

(1) - (n + 1). p - Nombre provisoire.

Les résultats présentés sont établis à partir des 25.000 premiers questionnaires reçus pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre d'avril 1989. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.

Glissements annuels de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier et des prix à la consommation (indice INSEE des 296 postes)

